

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1506 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHIRHOU L DRISSIA

Date de naissance : 12/09/1953

Adresse : 68, Rue A boumarouane Abdelmalek Art 38

Résidence Dounia Hopitaux EXT CASABLANCA

Tél. : 06 61 31 69 06 Total des frais engagés : 547,42 Dhs

Cadre réservé au Médecin Dr. Mounir DAHREDDINE

Ophtalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Angle Boulevard Abdelhoumen
Boulevard Anoual Entrée "A" Apt. N° 11
Casablanca - Tél. : 05 22 62 77 19

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/07/2020

Nom et prénom du malade : CHIRHOU L DRISSIA Age : 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/07/2020

Signature de l'adhérent(e) : Chirhoul Drissia

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/07/2020	01		300,00 DH	Dr. Mourad DAIK Ophtalmologiste Maladies et Chirurgie des Yeux 416, Angle Boulevard du Nouveau Boulevard Anouar Benabdellah 9 ^e Arrondissement Casablanca - Maroc - Tel: 0527 11 22 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	7/7/2020	242,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LEVOPHTA 0,05%
Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
PPV 75,00 DHS
AMM N° 728/16DMP/21/NRQ

LOT/عيار H5396
FAB/نوع 11-2019
EXP/تاريخ الإنتهاء 10-2021

150,00
2022-06

LOT

296159

PPC:

1500H

Ancien assistant sp
DU Pathologies et Chirurgie F
DU Imagerie et Pathologies R
DU Chirurgie Réfractive et Phaco-emulsification
DU Pathologies et Chirurgie Orbito-Palpébrale et Lacrymales

6 118001 070404
Laboratoires Sothema Bouskoura
Maxidroi pommade ophtal., 3,5 g
A.D.S.P. Maroc N° 14/DMP/21/NCI
PPV : 22,40 DHS

406805

MOLOGISTE
chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco-
émulsification, Chirurgie de la rétine,
Laser argon, laser yag, Angiographie

le mardi 7 juillet 2020

Madame Drissia CHRHOUL

150,00

- HYLO comod : collyre dans les deux yeux
Une goutte trois fois par jour pendant six mois.

(A'S)

75,00

- LEVOPHTA collyre 0,05 % : fl 3 ml : dans les deux yeux
Une goutte matin et soir pendant un mois.

(A'S)

- STERDEX pom opht : 12 caps molles : dans les deux yeux
Une application le soir pendant cinq jours.

22,00

A RENOUVELER

247,40

PHARMACIE IBN TOFAL
SEB77K EP. Mousaoui
61, Bd Anoual - CASABLANCA
Téléphone. : 022.86.34.68

Dr. Mounir DAHREDDINE
Ophthalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Angle Boulevard Abdeloumen
Boulevard Anouar El Mrén "A" App. N° 10
Casablanca - Tel. : 05 22 23 66 25 - 06 72 62 77 39

lou

Docteur Mounir DAHREDDINE

Diplômé de la faculté de médecine Paris 7 Diderot
Ancien assistant spécialiste des Hôpitaux de Paris
DU Pathologies et Chirurgie Rétino-Vitréenne
DU Imagerie et Pathologies Rétiniennes
DU Chirurgie Réfractive et Phaco-émulsification
DU Pathologies et Chirurgie Orbito-Palpébrale et Lacrymales

OPHTALMOLOGISTE
Maladies et chirurgie des yeux
Chirurgie de la cataracte par phaco-émulsification, Chirurgie de la rétine, Laser argon, laser yag, Angiographie

le mardi 7 juillet 2020

Madame Drissia CHRHOUL

- Une Monture :

- Vision de LOIN :

OEIL DROIT : +1,00 (-0,25 à 85°)

OEIL GAUCHE : +1,00 (-0,50 à 105°)

Verres Traités Anti-Reflets

Verres Photochromiques
Filtre anti-lumière bleue

- Une Monture :

- Verres de PRES :

OEIL DROIT : +3,75 (-0,25 à 85°)

OEIL GAUCHE : +3,75 (-0,50 à 105°)

Verres Traités Anti-Reflets

Filtre anti-lumière bleue



Dr Mounir DAHREDDINE
Ophtalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Angle Boulevard Abdelloumen
Boulevard Anoual Entrée "A" Appt. N° 10
Casablanca Tél. 05 22 66 25 - 06 72 62 77 39

31411

FDS



Le 8 juillet 2020

AL FIRDAOUS VISION
AV OUM ERRABIE MAG 021030 LOT AL FIRDAOUS
IMM GH 25 A OULFA
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE

N/REF : : 20201900004833

Adhérent : CHRHOUL DRISSIA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de DRISSIA CHRHOUL.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 2430.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 1070.00 MAD

Validité de prise en charge : du 08-07-2020 au 08-10-2020.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à DRISSIA CHRHOUL.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

AL FIRDAOUS VISION
202 Bd Abdemoulen RBD N°5
Casablanca
M-06 48724173



NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.
Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.